



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « *Lausanne, une ville solidaire dans les faits avec le peuple ukrainien qui lutte contre l'intervention militaire de Poutine ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

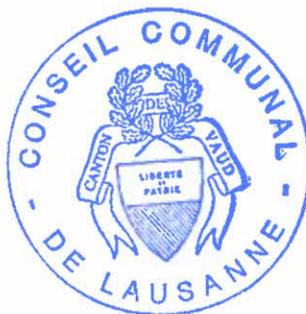
et adopte

la/les résolution/s de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil souhaite que la Municipalité s'adresse aux autorités cantonales et fédérales pour demander un accueil large et de qualité pour toute personne fuyant la guerre et qui souhaiterait se réfugier sur le territoire suisse, sans distinction de nationalité ou de statut de séjour, et sans aucune forme de discrimination. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « *Sortir du gaz russe* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Matthieu Carrel, disant ;

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité use des moyens dont elle dispose, notamment en tant qu'actionnaire et membre du Conseil d'administration, pour que Gaznat n'importe et ne vende plus de gaz russe ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Pierre Conscience et consorts : « *Formatrices et formateurs pour adultes : un métier précaire à revaloriser rapidement* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Diane Wild et consorts : « *Activités sportives dans les APEMS* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Samuel de Vargas et consorts : « *Un plan de mesures pour davantage d'inclusion des personnes non-binaires et trans* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

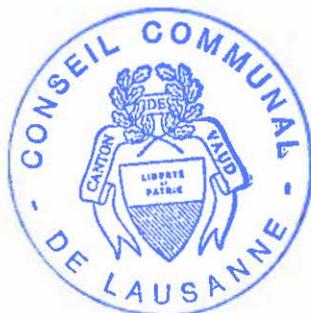
- vu le postulat de Mme Maurane Vouga et consorts : « *Santé mentale des jeunes après ces longs mois de pandémie, où en est-on ?* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

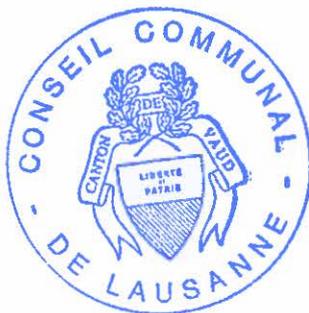
- vu le postulat de M. Henri Klunge : « *On se lève tous pour le Stand Up Paddle !* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « *Pour une médiation culturelle coordonnée, ciblée et innovante* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « *Lausanne démocratise la production locale d'électricité en encourageant les centrales solaires participatives* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2021/54 de la Municipalité du 11 novembre 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historique de Lausanne »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « *Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

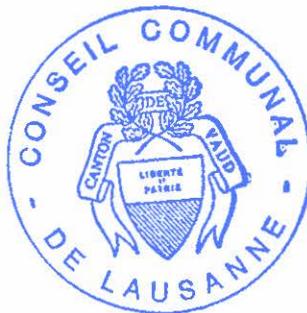
- vu la pétition de M. Pierre Frey et consorts (8 sign.) : « *Projets d'aménagement du port d'Ouchy* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2021/35 de la Municipalité, du 1^{er} juillet 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts
« Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « *Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

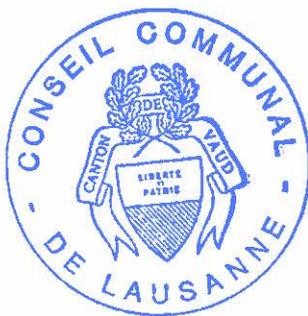
- vu le postulat de Dupuis Johann et consorts : « *Au galop vers la ville sans voitures* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

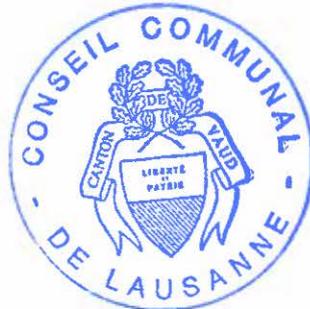
- vu le postulat de Rossi Vincent et consorts : « *Circuler au pas - ou pas : une stratégie pour piétonniser la Ville de Lausanne* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/10 de la Municipalité du 4 février 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de financer les travaux relatifs à la rénovation partielle et au raccordement au chauffage à distance du temple de Sévelin ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Secrétariat général de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, rubrique n° 5013.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 5013.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/03 de la Municipalité, du 14 janvier 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour le projet de revitalisation des sources de Mauvernay ;
2. de porter en recettes du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus, les subventions fédérales et cantonales ;
3. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffres 1 à travers la rubrique 331 des comptes du Service de l'eau, unité eau potable ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau, unité eau potable.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres suppléants de la

Commission permanente de politique régionale

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 79 ; bulletins rentrés : 78 ; bulletins blancs 1 et nuls 0 .

Bulletins valables : 77; majorité absolue : 39.

Sont élu-e-s :

Mme	Joëlle	RACINE	socialiste	par 70 suffrages
Mme	Onaï	REYMOND	socialiste	par 70 suffrages
M.	Mountazar	JAFFAR	socialiste	par 71 suffrages
Mme	Sarah	NEUMANN	socialiste	par 70 suffrages
M.	Eric	BETTENS	Les Verts	par 70 suffrages
M.	Daniel	CURNIER	Les Verts	par 69 suffrages
Mme	Valérie	D'ACREMONT	Les Verts	par 69 suffrages
Mme	Karine	ROCH	Les Verts	par 68 suffrages
Mme	Maimouna	MAYORAZ	Ensemble à Gauche	par 66 suffrages
Mme	Céline	MISIEGO	Ensemble à Gauche	par 66 suffrages
Mme	Graziella	SCHALLER	Vert'libéraux	par 69 suffrages
Mme	Anouck	SAUGY	PLR	par 72 suffrages
M.	Matthieu	CARREL	PLR	par 75 suffrages
Mme	Marlène	BERARD	PLR	par 72 suffrages
Mme	Josée Christine	LAVANCHY	UDC	par 66 suffrages

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des douze membres suppléants de la

Commission permanente des pétitions

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 76; bulletins rentrés : 71; bulletins blancs 1 et nuls : 0.

Bulletins valables : 70 ; majorité absolue : 31.

Sont élu-e-s :

M.	Samson	YEMANE	socialiste	par 64 suffrages
M.	Yusuf	KULMIYE	socialiste	par 63 suffrages
Mme	Séverine	GRAFF	socialiste	par 61 suffrages
Mme	Thanh-My	TRAN-NHU	socialiste	par 63 suffrages
Mme	Prisca	MORAND	Les Verts	par 61 suffrages
Mme	Olivia	FAHMY	Les Verts	par 58 suffrages
Mme	Alice	GIRARDET	Les Verts	par 59 suffrages
Mme	Sevgi	KOYUNCU	Ensemble à Gauche	par 56 suffrages
Mme	Mathilde	MAILLARD	PLR	par 66 suffrages
Mme	Coralie	DUMOULIN	PLR	par 63 suffrages
Mme	Charlotte	DE LA BAUME	Vert'libéraux	par 60 suffrages
M.	Valentin	CHRISTE	UDC	par 63 suffrages

Voix éparses : 24.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 8 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Oleg Gafner (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Olivia Fahmy au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

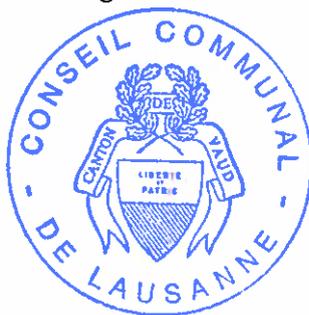
désigne :

à main levée,

Mme Constance Von Braun (Les Verts), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 mars deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe